

**Délibération n°CA-2020-058 de la séance du Conseil d'Administration du 09 juillet 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration à distance des 14 et 15 mai 2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,  
Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, avec 35 participants, 34 voix pour, 1 abstention,

APPROUVE le procès verbal du Conseil d'Administration à distance des 14 et 15 mai 2020, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération

Fait à Lille, le 09 juillet 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



**Conseil d'administration – session à distance  
du 14 au 15 mai 2020**

**Procès-verbal**

**Ordre du jour :**

- 1.** Informations du président
- 2.** Approbation du procès-verbal de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril 2020 (*délibération*)
- 3.** Points relatifs au fonctionnement de l'université :
  - 3.1. Présentation du plan de reprise d'activité (*information*)
  - 3.2. Approbation de la convention d'adhésion au GIP France Université Numérique (*délibération*)

## Les participants :

	Participation à la visioconférence	Participation au vote
CAMART Jean-Christophe, Président	X	X
<b>Collège A</b>		
COPIN Marie-Christine		
NIEWIADOMSKI Christophe	X	X
TISON Sophie	X	X
POTTEAU Aymeric	X	X
BENOIT Martine	X	X
FARVAQUE Etienne	X	X
MELNYK Patricia		X
FONCEL Jérôme		
<b>Collège B</b>		
VIZIOLI Jacopo	X	X
GOUNON Stéphane	X	X
LANGFORD Chad	X	X
FOULON Catherine	X	X
TOULEMONDE Gilles	X	X
MEISS Marjorie	X	X
EL KHATTABI Jamal	X	X
BENCHIBOUN Moulay-Driss	X	X
<b>Collège BIATSS</b>		
LENS Anthony		X
MULLIER Virginie		X
RUCKEBUSCH Benoit	X	X
DEGRENIER Karine	X	X
SANTRE Fabien		
RODRIGUEZ Ludovic		X
<b>Collège usagers</b>		
SADEK Zacharie	X	X
CORNIL Floriane	X	X
MAKOKO Daniel		
PETIT Léo		
L'EVEILLE Ryan		
DACHY Marie Lou		X
<b>Personnalités extérieures</b>		
BOIRON Frédéric	X	
DELVALLET Corinne		X
LEBAS Nicolas	X	X
LEYS Annie		
OULD ALI Samir		
SAMYN-PETIT Bénédicte		X
PRETE Cosimo		
DUCARNE Catherine		X
<b>A titre consultatif</b>		
BERGEZ Jean-Louis, Représentant de la Rectrice		

*Le quorum étant constaté, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à distance, le 14 mai 2020 à 14h00*



## 1 Informations du président

Le **président** fait un état des dispositifs de mise en sécurité de sites et des agents en vue de la réouverture. L'université a commandé 72 000 masques chirurgicaux. 6000 masques chirurgicaux ont déjà été livrés, 52 000 seront livrés ces prochains jours.

3 000 masques en tissu ont déjà été livrés et 12 000 le seront prochainement.

150 visières arriveront autour du 21 mai ainsi que des écrans en plexi-glace pour protéger les agents en contact avec le public.

800 flacons de gel hydroalcoolique ont été reçus sur les 2000 commandés. Ils seront mis à disposition des agents à l'entrée des bâtiments.

L'université devrait recevoir autour du 18 mai une livraison de l'UGAP, la DGESIP fournissant 5 masques par agent. 36 000 masques chirurgicaux seront ainsi livrés.

Concernant l'organisation des Conseils d'administration, il avait été convenu de ne pas traiter des points stratégiques. Cependant, pour ne pas pénaliser l'université et la continuité du service, il convient d'envisager de traiter à distance les questions relatives au débat d'orientation budgétaire et à la lettre de cadrage. Cela permettra au bureau d'orchestrer le dialogue de gestion avec les composantes. Le Conseil d'administration à distance du 11 juin traitera ainsi de l'orientation budgétaire.

A ce jour, nous ne savons pas si le Conseil d'administration du 25 juin se déroulera à distance, en présentiel ou en mode hybride en amphithéâtre.

Parmi les points en suspens, il y a le dispositif de l'EPE, le Conseil d'administration de l'Université avait donné un avis sur un premier document martyr. Les conseils des autres établissements ne se sont pas encore prononcés, ils prévoient de le faire lorsqu'ils pourront se réunir en présentiel. Du point de vue du rétroplanning, il n'est pas certain qu'un délai supplémentaire soit accordé par l'Etat ou l'ANR.

En suspens également, le contrat de site qui devait initialement être signé avec la Ministre le 10 juillet. Une réunion en présentiel est programmée le 21 juillet. La signature du contrat serait probablement différée en octobre. Le Conseil d'administration de l'Université traitera probablement ce point début septembre.

L'université a décidé d'autoriser la reprise des stages des étudiants à partir du 18 mai. Les stages restant neutralisés dans les maquettes. Ils permettront toutefois aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle.

L'Etat apporte une aide aux étudiants de 200 € corrélée à une baisse de ressources. Le président remercie Monsieur Nicolas Lebas, la région ayant mis à disposition 40 clés 4G au profit des étudiants en difficulté que l'Université a identifiés.

Au décret du 11 mai, succédera un deuxième décret qui devrait être publié rapidement. Il devrait rectifier les imprécisions, notamment sur l'accueil des usagers.

Le **président** rappelle l'opération le 5 mai dernier « vous êtes formidables » en vue de saluer l'engagement exemplaire de la communauté universitaire dans un contexte de surcharge et de modalités de travail nouvelles.

Le président indique que Madame Lynne Franjé est toujours souffrante mais se rétablit progressivement.

**Pierre-Marie ROBERT (directeur général des services)** annonce son prochain départ lié aux fonctions de DGS pour des raisons de santé. Il prendra les fonctions de conseiller auprès du Président dans le champ des affaires générales, notamment dans le domaine de la sûreté et la sécurité, en qualité de fonctionnaire sécurité défense. Ses fonctions seront liées notamment à l'accompagnement de la démarche de la création de la future UFR santé, à la construction et le suivi du contrat de site, et à toute autre question spécifique

Il va demander au Ministère de quitter ses fonctions de DGS début octobre 2020. Son poste sera publié avant l'été dans le cadre d'un appel à candidature national. Le Président indique regretter mais respecter cette décision et apprécie son expérience du terrain.

**Zacharie SADEK (InterAsso)** demande des précisions sur le contenu du décret du 11 mai.

**Marie-Dominique SAVINA (directrice générale des services adjointe)** indique que le décret vient simplement préciser le périmètre d'accueil du public dans les universités, limité aux activités d'examens et l'accueil des étudiants dans le cadre de la santé et la promotion de la santé des étudiants.

L'ensemble des établissements s'est mobilisé pour indiquer que ce décret est très restrictif par rapport à ce qui avait été annoncé. Il pose la question de l'accueil des stagiaires.



## 2 Approbation du procès-verbal de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril 2020 (délibération)

Aucune demande de modification ayant été formulée, le procès-verbal de la séance à distance du conseil d'administration du 27 au 30 avril 2020 est approuvé (délibération n°CA-2020-051).

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

## 3 Points relatifs au fonctionnement de l'université :

### 3.1. Présentation du plan de reprise d'activité (information)

Le **président** précise qu'il s'agit de la première phase du PRA (PRA 1), courant jusque fin juillet. Un groupe de travail a été mis en place pour aborder la deuxième phase (PRA 2), à partir de la rentrée. Le PRA 1 se décline en trois temps :

- Du lundi 18 mai à à début juin : période de confinement et maintien du télétravail et du travail à distance ;
- Le mois de juin : remontée en charge
- Le mois de juillet : retour à un niveau d'activité proche de la normale

Le PRA 1 contient un volet global, un volet RH, et un volet Recherche, l'ensemble ayant reçu l'avis des CHSCT et CT.

Un volet formation sera présenté à la CFVU le 19 mai prochain. Il visera à donner des éléments de cadrage que les composantes pourront décliner au local.

**Agnès FERET (directrice aide au pilotage et qualité)** indique que ce PRA décline toutes les dispositions nationales. Il peut donc évoluer en fonction de la situation sanitaire. Il vise à permettre le retour de chacun dans les meilleures conditions sanitaires, en tenant compte des situations individuelles, comme par exemple les personnels ayant des enfants de moins de 16 ans.

Le PRA recherche s'est réalisé en articulation avec les différentes tutelles, pour aboutir à des dispositions communes pour les unités de recherche, et entre les tutelles. Le socle du PRA et le PRA recherche sont en cohérence avec les PRA des tutelles.

Une communication a été mise en place, notamment par le biais d'un espace sur l'intranet. Elle reprend tous les éléments importants pour les chefs de service ayant à gérer la déclinaison du PRA dans leur périmètre.

S'agissant des conditions de reprise, le port du masque est obligatoire dans les zones de circulation. Le port est laissé à discrétion dans les bureaux, dès lors que la distanciation d'un mètre est respectée. Chacun doit s'assurer du respect des gestes barrières. Il est possible de décaler ses horaires pour éviter l'affluence dans les transports en commun, mais aussi d'alterner l'occupation des bureaux partagés.

Les réunions sont interdites pendant la première phase, ainsi que l'accueil des visiteurs. Les salles de sport sont fermées au public selon les dispositions nationales.

Les masques et solutions hydroalcooliques sont achetés de manière centralisée, puis ventilés en fonction des besoins sur les différents sites.

**Thomas BEQUEREL (directeur de la prévention des risques)** ajoute qu'un nettoyage des locaux sera assuré par les prestataires pour que les agents puissent rentrer dans de bonnes conditions. Les agents d'entretien seront sensibilisés à la désinfection.

**Marie-Dominique SAVINA** précise, concernant les unités de recherche, qu'il appartient à l'hébergeur de coordonner la gestion des masques et solutions hydroalcooliques. Il a été demandé à chaque unité et structure de faire remonter son PRA, de façon à identifier chaque personne sur site et adapter les protections. :

**Agnès FERRET** indique que le suivi du PRA 1 s'appuie sur le réseau des assistants de prévention. La DAPEQ accompagne les responsables administratifs.



S'agissant de l'interdiction des réunions, **Nicolas POSTEL (1<sup>er</sup> vice-président)** précise que les instances seront organisées en présentiel dès que les conditions le permettront.

Le **président** confirme que les réunions en présentiel doivent être évitées jusque juin au minima. Concernant les possibilités qui seront offertes à partir de juin, seules des hypothèses peuvent être envisagées à ce stade.

**Zacharie SADEK** interroge sur la préparation du concours PACES.

**Vincent COCQUEMPOT (vice-président formation continue et alternance)** indique que les études sont en cours, dans l'attente d'un cadrage national des modalités d'organisation.

**Marie-Dominique SAVINA** confirme qu'un arrêté est attendu, qui précisera toutes les conditions sanitaires à respecter dans le cadre de l'organisation des concours. Certaines mesures ont d'ores et déjà été communiquées, correspondant à ce que la faculté de médecine a pour sa part anticipé.

**Benoît RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille)** demande quelle souplesse sera accordée dans le cadre de la reprise d'activités aux agents avec enfants dont la scolarisation serait perturbée.

**Céline HERMANT (directrice générale déléguée aux relations humaines)** indique qu'il sera possible d'alterner les positions d'activité, en fonction des contraintes propres à l'agent.

S'agissant du PRA 2, le **président** précise qu'à ce stade, seules des hypothèses de travail ont été émises par le ministère. Ces incertitudes sont également présentes au plan des relations internationales, et notamment sur la nature des flux possibles.

**Nicolas POSTEL (1<sup>er</sup> vice-président)** précise qu'une démarche de construction commune du PRA 2 est mise en place, associant les principaux acteurs concernés, dans le cadre d'un groupe de travail. Six axes de travail ont été établis, avec comme point de départ une évaluation du patrimoine de l'université, au regard des possibilités de mise en œuvre des règles de distanciation et de circulation à partir de la rentrée.

Un groupe constitué autour des questions de formation et animé par V Cocquempot étudiera plus particulièrement les conditions d'accueil des usagers. Il est évident que la situation ne sera pas normale, et requerra une adaptabilité, en modifiant les maquettes de formations, et en introduisant une part d'enseignement à distance.

Les implications en termes de ressources humaines et de budget seront également mises à l'étude. L'hypothèse d'un surcoût durable, qui résulterait de davantage d'heures d'enseignements, est exclue, l'établissement ne disposant pas des marges de manœuvre nécessaires.

Concernant la vie universitaire, il conviendra de réfléchir à la manière de maintenir la socialisation des étudiants. Un point sur les relations internationales d'une part, et la recherche d'autre part, sera également effectué.

L'objectif est d'aboutir à des conclusions autour de la mi-juin, pour un passage dans les instances vers la fin juin. Des éléments de cadrage seront progressivement donnés s'agissant de la formation.

Concernant les mobilités internationales, **François-Olivier SEYS (vice-président relations internationales)** indique que les arbitrages ministériels sont en cours. L'hypothèse la plus probable consiste en une mobilité possible au sein de l'union européenne, et plus compliquée pour l'extérieure de l'union, pour les étudiants de premier et second cycle.

**Etienne FARVAQUE (Synergies)** interroge sur la méthode de travail pour le PRA 2, et notamment si divers scénarios seront envisagés.

**Nicolas POSTEL** confirme que le scénario central est celui du déploiement de l'offre de formation dans un cadre sanitaire contraignant, requérant une distanciation sociale, l'accès à des solutions hydroalcooliques et des masques pour les déplacements dans les lieux de circulation. D'autres hypothèses seront envisagées, mais ce scénario central reste privilégié. L'intention est de décliner ce plan par composante et formation, et d'aller vite afin de permettre aux collègues de se préparer.

Concernant la formation, **Vincent COCQUEMPOT** précise qu'un état des lieux des possibilités matérielles sera réalisé au préalable, afin de permettre d'acter les grands principes d'un cadre commun à l'université, en fonction du scénario privilégié, à savoir une partie présentielle, et une partie distancielle. Le plan sera décliné par composante et par campus, et doit être envisagé comme une boîte à outils des possibilités, dont chacun pourra se saisir. L'intention est d'éviter de déstructurer les maquettes de formation envisagées.

**Virginie MULLIER (Synergies)** demande quel sera l'impact sur la rémunération et les congés des agents vulnérables ou ayant des enfants de moins de 16 ans scolarisés, et dont les établissements n'auront pas rouvert.

**Marie-Dominique SAVINA** indique qu'il n'y aura pas d'impact sur la rémunération. Concernant la situation vis-à-



vis de l'école, les directives disponibles à ce stade nous mènent jusqu'au 2 juin. Il est possible que le principe d'autorisation spéciale d'absence perdure jusqu'aux vacances scolaires.

**Gilles TOULEMONDE (SynergieS)** estime que la déclinaison du PRA 2 importe également par formation, les effectifs différant significativement selon les secteurs. Il demande en outre une réflexion sur l'équipement des personnels enseignants en ordinateur, de grandes disparités existant a priori entre les composantes.

**Nicolas POSTEL** indique qu'un audit complet sera réalisé en ce sens. Le plan sera co-construit avec les composantes, de façon à tenir compte de leurs spécificités respectives.

**Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU)** constate que de nombreux messages contradictoires émanent directement du ministère. Il est dès lors complexe de se positionner sur certains points. Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de demander de faire davantage à coûts constants, de nombreux efforts ayant déjà été réalisés. Il est nécessaire désormais de pouvoir se préparer, dans un cadre clair. Sur la question internationale, il indique qu'un travail d'instruction des dossiers a déjà été effectué. Cela pose une question d'ordre moral vis-à-vis des candidats.

**Nicolas POSTEL** répond que le groupe de travail est amené à travailler en tenant compte des différentes contraintes qui s'imposent à l'établissement.

**Benoît RUCKEBUSCH** note que, outre les amphis, les salles de TD peuvent également poser problème dans ce cadre. Il redoute l'impact des enseignements à distance sur les étudiants de première année.

### **3.2. Approbation de la convention d'adhésion au GIP France Université Numérique (délibération)**

**Christophe MONDOU (vice-président innovation pédagogique)** explique que la COMUE adhérerait précédemment au GIP FUN. La disparition de la COMUE a induit une situation délicate vis-à-vis du GIP. De son côté, le GIP s'est transformé, en ajoutant notamment de la formation professionnelle à son objet. L'université disposant d'une dizaine de MOOC sur la plateforme, et la coordination sur ce point n'existant plus entre les universités des Hauts de France, il est proposé que l'université adhère directement au GIP, pour un coût identique.

**Etienne FARVAQUE** demande de clarifier la notion de collègues et de seuils tarifaires.

**Christophe MONDOU** précise que l'université de Lille jouant moins de 10 MOOC, le coût s'établit à 20 000 €, ce qui correspond à la situation antérieure.

**Benoît RUCKEBUSCH** indique au préalable que le service rendu par FUN est essentiel. Il estime cependant que l'établissement serait en capacité d'héberger ce type de service. Il souhaite connaître le surcoût qui résulterait par exemple d'un onzième MOOC.

**Christophe MONDOU** répond que la plateforme dispose d'une force de communication indéniable. Sur le volet technique, il explique que l'assistance fournie est très rapide. Il précise que tous les MOOC ne sont pas joués chaque année. Il serait effectivement possible qu'un changement de seuil de cotisation intervienne si de nouveaux MOOC étaient ajoutés.

**Jamal EL KHATTABI** considère que l'on ouvre par ce biais de nouvelles manières de travailler. Il ajoute que l'établissement peut également être à l'origine de nouvelles méthodes, sans qu'il soit nécessaire de prospecter à l'extérieur.


**Christophe MONDOU** estime que MOOC et enseignement à distance diffèrent. Le MOOC s'adresse à une cible qui est plutôt grand public, et pas directement à un public étudiant. En outre, à ce stade, et au vu de la capacité de services déjà fortement mobilisés, il est plus simple de bénéficier des services de FUN.

La convention d'adhésion au GIP France Université Numérique est approuvée (délibération n°CA-2020-052).

Nombre de votants : 27  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Le Président soumet au vote à distance du 14 mai, 17h00 au 15 mai, 17h00, les points à l'ordre du jour.

La Directrice générale des services adjointe



Marie-Dominique SAVINA

Le Président

Jean-Christophe CAMART

